

REPUBLIC OF CAMEROON
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MATERIEL ET PRIMAIRE

SOUSS DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

SERVICE DE L'EDUCATION INCLUSIVE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - PATERLAND

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF NURSERY AND PRIMARY EDUCATION

SUB-DEPARTMENT OF PRIMARY EDUCATION

SERVICE OF INCLUSIVE EDUCATION

ARRETE N° 10102 A/501 MINEDUB/SG/DEM/P/DU 30 AVR 2020
Portant transformation de l'Ecole Publique Groupe 3 Nkongsamba en Ecole Publique Inclusive (EPI)

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE

Vu la Constitution,

Vu la loi n°98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation Administrative de République du Cameroun ;

Vu le Décret n°2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education Base ;

Vu le Décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu les nécessités de service.

ARRETE

Article 1^e : Est, pour compter de la date de signature du présent arrêté, transformée en Ecole Publique Inclusive, l'école publique Groupe 3 Nkongsamba, région du Littoral, Département Mungo, arrondissement de Nkongsamba 3^e.

Article 2 Le Délégué Régional du Littoral, le Délégué Départemental du Mungo, ainsi que l'inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré et publié, en français et Anglais au Journal officiel de la République du Cameroun.

AMPLIATION
MINEDUB/CAB/SGADEM/PDPPC
-GOUVERNEMENT
-PRÉFETURALEMENT
-ÉCOLE/INT
-CHRONOARCHIVES

